



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 24 JUIN 2015 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation du Conseil Municipal : **21 MAI 2015**

Présents : M. LAGRANGE Georges (Maire) - Mme FAVRE Annie (Adjointe) - M. BRAIZE Alain (Adjoint) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) (Adjoint) - M. MUFFAT Michel (La Glière) (Adjoint) - M BERGOEND Claude - M LEURET Pascal - Mme QUOEX Valérie - Mme THIOLLAY Sylvie - M. PIAT Claude - M DUMAS Hervé

Absents ou excusés : M. BRAIZE Richard – M MUFFAT Bruno

Procurations : M MUFFAT Bruno à M. MUFFAT Michel (La Ranche)

M. BRAIZE Richard à Mme THIOLLAY Sylvie

A été élu(e) secrétaire : M LEURET Pascal

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté à l'unanimité

PRESENTATION PLUI

Le nouveau service urbanisme de la CCHC présente aux élus la possibilité de réalisation d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUI), qui sera imposé par le législateur en 2017, sauf minorité de blocage des communes.

Le PLUI a pour but d'obliger une réflexion sur l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale et non plus seulement communale, même si ce dernier permettrait de tenir compte de spécificités locales.

Le conseil municipal, devra se prononcer avant fin septembre sur ce point, pour décider s'il désire partir en PLUI, ou rester en PLU.

Les avantages et inconvénients des 2 solutions ont été présentés aux élus.

Après un tour de table des élus, il ressort un sentiment de prudence pour l'adoption d'un PLUI, au regard du flou législatif existant et de la future évolution des

intercommunalités. Le conseil se laisse le temps de la réflexion et reste attentif à toute information complémentaire avant d'arrêter sa décision..

COMPTE RENDU DES COMISSIONS

Desserte forestière :

Dans le cadre, du plan massif, un état des lieux de l'existant est en cours de réalisation, en prenant en compte les projets à développer, pour permettre une meilleure exploitation de la forêt, dans les années futures.

Dans ce cadre la commune souhaite la réalisation de chemins forestiers, permettant l'exploitation de différents secteurs (envers du lac, le Crêt, les Granges)

Pompage du lac :

Les travaux de construction du bâtiment de la station de pompage, touchent à leur fin pour la partie maçonnerie, reste la partie équipement.

Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux (ligne 20 000 volts, canalisation pompage, adsl), l'entreprise avance selon le planning prévu, en ayant fini le secteur du lac.

Toutefois, suite à des problèmes d'approvisionnement, il est a noté que les travaux se poursuivront tout l'été entre les « Albertans » et « Ardent », obligeant ainsi la fermeture pour la période estivale, de l'accès à la cascade et des chemins passant sur ce site. Une déviation de l'itinéraire VTT des « Portes du soleil » sera mis en place par l'entreprise et la Serma.

Concernant le lac, en fin de semaine, une cribleuse va passer pour remettre en état les chemins .

Dans le cadre de ces travaux, après les vacances d'été aux « Albertans » sera réalisé l'enfouissement des télécom et l'installation de mats d'éclairage public.

Aménagement du site de la cascade d'Ardent :

La commune va lancer prochainement une consultation, pour trouver un maître d'œuvre, pour conduire cet important projet de réaménagement global de ce site touristique et le remettre en valeur.

L'enveloppe financière pour ce projet est de 1 000 000 €, qui pourront bénéficier de subventions.

Assainissement :

Dans le cadre du SIVOM de la Vallée d'Aulps, la commune dispose d'une enveloppe financière de 175 000 €, pour financer des projets d'investissements sur l'assainissement.

La commission travaux regarde les projets à mener

Communication :

Le prochain bulletin municipal paraîtra à la rentrée.

Commission tourisme :

Un appel d'offre en procédure adapté va être lancé, pour l'aménagement du Bout du lac et la réalisation d'une aire de jeux sur les anciens tennis du lac.

OTVA :

Le recrutement d'un nouveau directeur à 80% va être lancé.

Maison de santé :

La maison de santé de la vallée d'Aulps a été inaugurée officiellement en juin.

Plan tourisme :

Dans le cadre du plan tourisme pouvant faire l'objet de subventions, la commune a présenté ses projets de la cascade d'Ardent et de réalisation d'une salle hors sac sur le plateau de la Licherette.

Maison de la Montagne :

La maison de la Montagne d'Avoriaz va reprendre cet été l'activité de réparation VTT, aux Lindarets.

La commission tourisme va étudier les possibilités de dynamisation de ce secteur, notamment peut être avec des modules ludiques pour la pratique du VTT, pour l'été prochain.

Piste VTT Serma :

La commune a donné son accord pour la réalisation sur le secteur de Super Morzine, d'une variante permettant de mieux canaliser les flux de VTT.

De même à la demande de la commune, la Serma a condamné des petits sentiers empruntés par les VTT pour les canaliser et s'engage à assurer l'entretien du sentier des Aulps de Montriond, tout l'été.

FINANCES

Décisions modificatives :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEBIT	CREDITS	DEBIT	CREDIT
CPT 023 : - 153 000,00 €		Cpt 2315 : -153 000,00 €	Cpt 021 : - 123 000,00 €
Cpt 6554 : + 153 000,00 €		Cpt 2111*103 : + 140	Cpt 024 : 140 000,00 €

		000,00 €	
0,00 €		-13 000,00 €	-13 000,00 €

Location appartement école maternelle :

Le conseil municipal accepte la mise en location d'un appartement actuellement vacant dans l'école maternelle, moyennant un loyer mensuel de 700 €, hors charge.

Demande subvention cascade « Adrent » :

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental, pour le projet d'aménagement de la cascade d'Ardent, et à la Région.

URBANISME

Échange commune – RICHARD Pierre

Le conseil municipal, accepte l'échange de terrain entre la commune et Madame Richard née Muffat à la vermeuse, pour 51m2.

Aménagement des « Brochoux » :

Dans le cadre des travaux de réalisation du nouveau télésiège des Brochoux, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer un dossier à la police de l'eau, pour la reprise du pont sur la Dranse.

Télésiège des Brochoux et Piste :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avis favorable du commissaire enquêteur, suite à la clôture de l'enquête publique sur ce dossier.

TRAVAUX

Groupement de commande Commune Conseil départemental, travaux la Glière :

Le conseil désigne en qualité de représentant à la commission d'appels d'offres du 7 juillet : M. MUFFAT Michel (La Glière) en qualité de titulaire et M BERGOEND Claude en qualité de suppléant.

Inondations :

La commune a déposé un dossier de demande de classement en catastrophe naturelle, suite aux inondations de début mai.

Un autre dossier de demande de subventions pour les dégâts sera déposé prochainement

Concernant l'évaluation des dégâts pour les biens communaux, l'estimation provisoire, s'élève à 150 0000,00 € HT (route, sentier, pont...).

ECOLE

Travaux école :

Dans le cadre des travaux de rénovation et de réhabilitation du bâtiment de l'école primaire, le conseil municipal, valide les demandes de subventions au Conseil Départemental et à la Région.

La réalisation des travaux est prévu pour la rentrée 2016.

Informatique :

Un deuxième tableau interactif sera installé dans la classe de maternelle, suite à l'équipement de la classe de primaire, qui répond à une réelle attente des enseignants.

Effectifs :

Les effectifs de l'école devraient rester identique pour la prochaine rentrée avec 48 enfants.

Enseignants :

Une nouvelle directrice prendra ses fonctions en septembre, en remplacement de Mme SENOT, qui s'en va à l'école de St Jean d'Aulps.

Périscolaire :

L'activité péri scolaire a changé de salle, pour prendre la place de l'ADMR.

Spectacle :

L'école produira un spectacle de fin d'année le mardi 30 juin au Baron à 20h

DIVERS

Moutons à Nantaux :

Une rencontre en mairie a été organisée entre les chasseurs et le moutonnier, pour essayer de trouver une bonne cohabitation, sur ce secteur, sachant que l'alpage est principalement situé sur la commune de St Jean d'Aulps.

Poneys « Lindarets » :

Concernant l'activité poneys aux Lindarets, le conseil municipal rappelle que cette dernière est soumise à autorisation municipale.

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire
Georges LAGRANGE